

Un procès mouvementé - 1/1

Voici la première partie d'un mini roman policier, ou plutôt d'un procès que j'ai écrit. Les faits sont expliqués au fur et à mesure des pages. Saurez vous deviner avant les autres qui est le coupable ?

L'ambiance était lourde en ce mercredi du mois de mai. La salle d'audience était silencieuse, pas un bruit ne venait troubler l'attente de la foule, qui s'était regroupée massivement dans le tribunal d'Aix en Provence.

Un porte griçante s'ouvrit soudain dans le fond de la salle. Tous les regards se tournèrent vers celle qui venait d'entrer entourée de deux gendarmes, les menottes aux poings.

Des murmures s'élevèrent d'abord, puis un brouhaha général s'installa dans le tribunal. L'accusée n'était autre que Vanessa Halliwell, la célèbre styliste.

Chacun y allait de son commentaire :

"C'est une honte de l'accuser d'une telle horreur ! Mais voyons, regardez la ! Elle n'aurait jamais pu faire ça !" s'exclama une vieille femme, visiblement outrée. Son voisin, un homme d'une trentaine d'années, ne semblait pas partager son opinion :

"Oh, vous savez, ils sont capables de tout dans le monde du show biz ! Elle doit bien cacher son jeu, voilà tout. Ses petits airs éplorés ne prennent pas avec moi... Elle n'a que ce qu'elle mérite après tout ! La place d'une criminelle est en prison. C'est ce qui l'attend et elle le sait ! Voyez son expression : elle se sait mise à jour..."

Il est vrai que Vanessa paraissait tout à fait perdue en cet instant. Elle venait de s'asseoir sur le banc des accusés, et remuait faiblement de la tête, comme si elle tentait désespérément de se sortir d'un mauvais rêve.

Elle ne semblait comprendre ce qui lui arrivait...

Une sonnerie retentit alors. Un huissier se leva et annonça la cour. Le président de l'audience, ainsi que ses deux assesseurs firent une entrée majestueuse. Le juge était un homme d'une cinquantaine d'années - à en juger par ses tempes grisonnantes - à la carrure imposante. Il était vêtu de la robe noire traditionnelle.

Il s'installa à son bureau, fit résonner par trois fois son maillet pour faire taire la foule, et déclara la séance ouverte. Le juge Anderson, car tel était son nom, ouvrit la pochette qui contenait les éléments de l'enquête, parcouru rapidement des yeux les documents, et se mit debout, bientôt suivi par le reste du tribunal. Il commença à lire l'acte d'accusation :

"Nous sommes réunis en ce mercredi 28 mai 2002 pour juger de l'innocence ou de la culpabilité de Madame Vanessa Halliwell, commença t'il d'une voix grave, qui résonna dans la salle d'audience. Madame Halliwell, continua t-il, née à Paris le 12 septembre 1978, styliste de profession, vous avez été arrêtée dans votre demeure de Saint Tropez, ce 26 mai dernier. Vous êtes soupçonnée d'avoir, à la suite d'une dépression, porté des préjudices moraux à votre soeur, mademoiselle Justine De Lamarre, et à votre mari Cole Halliwell.

Ce dernier, enchaina t-il, a été retrouvé inanimé le 25 mai 2002, aux alentours de 18h, par votre jardinière, Madame Giselle Armando. Madame Armando a immédiatement appelé les secours en découvrant le blessé. Le médecin arrivé sur les lieux a constaté que votre époux était déjà dans un coma avancé. Selon la conclusion des inspecteurs chargés de l'enquête, Monsieur Halliwell aurait tenté de mettre fin à ses jours en sautant du 3eme étage de votre résidence, suite à votre harcèlement moral persistant.

Il est actuellement dans un coma, que les médecins pensent malheureusement irréversible.

En conséquence de quoi, les jurés ici présents et la cour vont déterminer si oui ou non vous êtes coupables des faits qui vous sont reprochés. Je passe maintenant la parole à la partie civile, qui va tenter de vous expliquer les faits. " Le juge, ainsi que la foule se rassirent, tandis que l'avocat de l'accusation commençait à parler...